

Le théâtre proto-augustéen d'Alba et les origines du « théâtre gallo-romain »

Pierre André



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/edl/104>
DOI : 10.4000/edl.104
ISSN : 2296-5084

Éditeur

Université de Lausanne

Édition imprimée

Date de publication : 15 mai 2011
Pagination : 73-96
ISBN : 978-2-940331-25-3
ISSN : 0014-2026

Référence électronique

Pierre André, « Le théâtre proto-augustéen d'Alba et les origines du « théâtre gallo-romain » », *Études de lettres* [En ligne], 1-2 | 2011, mis en ligne le 15 mai 2014, consulté le 21 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/edl/104> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/edl.104>

LE THÉÂTRE PROTO-AUGUSTÉEN D'ALBA ET LES ORIGINES DU « THÉÂTRE GALLO-ROMAIN »

Le théâtre d'Alba en Gaule Narbonnaise est situé en limite orientale de la ville, à 150 m des aires à portiques A et B et à 80 m du forum dont il est séparé par un îlot d'habitats. Il est desservi par deux voies et par une aire de circulation située à l'ouest. Son orientation est différente de celle du reste de la ville, mais il est intégré à la trame urbaine dont il occupe deux îlots. On distingue trois états. Le premier apparaît vers 20 av. J.-C. et il sera oblitéré vers 15 apr. J.-C. pour faire place à un théâtre à mur de scène latin qui sera profondément rénové au second siècle. Façade de la capitale des Helviens, il s'impose comme un théâtre de la « transculture » à l'origine de la colonie de droit latin.

Dans le cadre de cette table ronde sur les grands monuments du spectacle, il nous paraît opportun de présenter la phase première du théâtre d'Alba, un édifice qui se rattache à la série que l'on nomme « théâtres gallo-romains », pour les questions qu'il soulève dans les premiers temps d'une cité dotée du droit colonial latin. C'est le premier cas de ce genre répertorié en province de Narbonnaise, au moment de l'organisation de la *Gallia Bracata* en province sénatoriale sous le titre de « Province du Peuple Romain ». Ce théâtre est aussi le plus ancien de la série « gallo-romaine », précédant celui d'Argenton-sur-Creuse d'au moins trente-cinq ans. Il est encore le premier et le seul qui fasse place à un théâtre latin doté d'une scène allongée. Ce palmarès remarquable ne peut que susciter de nombreuses questions tant sociologiques que culturelles. François Dumasy a eu le mérite de sortir ces édifices de l'impasse où on les plaçait dans la catégorie abusive et réductrice des « théâtres-amphithéâtres » ou « théâtres mixtes » qui persiste dans la France urbaine de Christian Goudineau, pour les qualifier d'édifices « à *spectacula* » faute de textes

écrits à leur sujet¹. Le théâtre est en effet essentiellement conçu pour « dire un texte », fondement même du théâtre, par un comédien, qui met en œuvre un art de dire. Le théâtre consiste donc à représenter une action, à interpréter une pièce, un texte, qui peut être improvisé, mimé, par un ou plusieurs acteurs devant un public. Ce n'est pas un art de reproduction mécanique, chaque représentation dramatique est unique.

Dans le cas du chef-lieu de la *civitas* des Helviens, il nous a été donné d'analyser la partie de l'édifice réservée au public : les travaux de restauration dirigés par l'architecte en chef Francesco Flavigny ont été l'occasion de mettre en évidence, dans la première phase monumentale, une *cavea* à double pente, celle inférieure à trente-trois gradins, l'autre supérieure à dix gradins. Cette différence exprime clairement deux catégories de population, l'une latinisée et en voie de romanisation, assise sur des gradins classiques, et l'autre au mode de vie autochtone, candidate à la latinisation, assise à la mode gauloise.

Le *proscenium* court serait la principale caractéristique de ces édifices qui sous-tendent une volonté de se distinguer des formes scéniques grecques et romaines. Dans le cadre d'une colonie latine, un tel édifice de spectacle ne peut être qu'un lieu d'apprentissage du latin et non le conservatoire d'une culture. La formule est ici transitoire tandis que dans le reste de la Gaule, elle se développera en de nombreuses variantes. La volonté d'affirmer une forme indépendante et originale face au modèle grec et latin nous laisse cependant perplexe. On pourrait avancer l'idée que, dans un tel lieu, l'on transpose dans un répertoire connu les noms grecs ou latins en noms gaulois pour mieux faire passer le message colonial. Dans cette perspective, il exprimerait un espace consensuel transculturel. Toutefois, dans une colonie latine, cet espace s'inscrit dans la cité comme une transition, alors qu'ailleurs en Gaule, ce type de monument se maintient, laissant entendre par conséquent que « la transculture » y reste le mode de communication agissant. Une telle volonté d'autonomie formelle impliquerait la constitution d'un répertoire basé sur la mise en forme par écrit d'une littérature à base celtique, au service de la latinisation des masses sous l'autorité d'une élite locale romanisée. Or, cette littérature fait défaut et l'on se trouve devant le paradoxe qui veut qu'une forme nouvelle de théâtre apparaisse sans répertoire connu.

1. F. Dumasy, *Le théâtre d'Argentomagus (Saint-Marcel, Indre)*; P.-A. Février, Ch. Goudineau, V. Kruta, *La ville antique des origines au IX^e siècle*.



Fig. 1 — Coupe transversale du théâtre d'Alba avec essai de restitution des trois états.

On serait tenté de l'appeler « théâtre gaulois » pour éviter le commode mais abusif terme de « gallo-romain », étant donné que les plus grands notables des Gaules, comme les sénateurs, sont qualifiés de Gaulois et se vivent comme tels durant toute la période impériale².

Le théâtre d'Alba dans sa phase première pouvait recevoir six mille personnes environ ce qui correspondrait à un sixième de la population d'un territoire pouvant contenir quarante mille personnes, c'est-à-dire les chefs de famille soumis à l'impôt. Diodore de Sicile dans sa *Bibliothèque Historique* (5.18), affirme que les grands peuples gaulois atteignent deux cent mille personnes et les plus petits quarante ou cinquante mille. Si les soixante-quatre *civitates* étaient toutes de quarante mille personnes, on obtiendrait déjà 2 560 000 personnes. Si l'on ajoute dix *civitates* de grande importance, ce sont encore 1 600 000 personnes qu'il faut additionner (200 000 - 40 000 = 160 000 et 160 000 x 10) et on obtiendrait 4 160 000 habitants pour la Gaule. Diodore a pu se baser sur des listes de recensement établies au tout début du Principat. Certains avancent le chiffre de sept à huit millions de personnes.

Le théâtre d'Alba-la-Romaine en Ardèche appartient à l'ancien chef-lieu de la cité des Helviens³. Classé monument historique en 1959, il a

2. J.-L. Brunaux, *Nos ancêtres les Gaulois*; pour le phénomène de « transculture », voir ouvrages et articles en bibliographie renvoyant à l'acculturation (*), en particulier J. W. Berry, « Conceptual approaches to acculturation ».

3. J. Dupraz, Ch. Fraisse, *Carte archéologique de la Gaule*, p. 97-194 (notice « Alba »).

fait l'objet d'une quinzaine de campagnes de fouille depuis 1872. Les dégagements effectués en 1945 avec des prisonniers de guerre allemands ont fait apparaître le premier édifice théâtral, sans l'identifier. Des pans droits d'un mur en *opus caementicium* sont apparus avec quelques soubassements de gradins mêlés à une terre argileuse. Le dégagement des caissons formés par l'installation d'un édifice classique à murs rayonnants aurait fait apparaître des quantités importantes de clous et de planches de bois. Ces informations nous ont été communiquées en 2006 par la veuve du fouilleur, Mme Delarbre ; les notes de fouille n'ont jamais été rendues publiques ni accessibles, suite à la mort accidentelle du fouilleur.

Les différentes campagnes dirigées par le professeur Marcel Le Glay ont abouti à un dégagement global de l'édifice. Son assistant de fouille, Roger Lauxerois, s'est lancé dans l'entreprise sans avoir les moyens matériels d'enregistrer la céramique qui apparaissait mystérieusement après la pluie sur la pente très dégradée de l'édifice. La présence régulière de céramique arétine dans la *cavea* ne cessait de le surprendre. La datation devenait un dilemme, fluctuant entre la période augustéenne et la période hadrianéenne⁴. Ayant participé à ces dégagements, j'ai accepté de suivre les travaux de restauration et de mise en valeur menés par l'architecte en chef des monuments historiques, Francesco Flavigny. Un nettoyage de surface a permis alors de faire apparaître clairement une partie du tracé polygonal d'un premier édifice théâtral, adossé à une pente naturelle compensée par de gros blocs basaltiques de 50 à 60 cm. Cette suite de pans droits dégagés dans la partie sud a été retrouvée au nord grâce à un seul sondage, laissant la partie ouest en réserve archéologique. Suite à l'action dosée d'un compresseur d'air, nous avons en outre dégagé, grain par grain de sable, les vestiges fragiles et sommaires de la fondation d'un premier gradin de bois et partiellement celle d'un second gradin englouti par des années de dégradation à l'air libre. Les autres gradins ont malheureusement été détériorés par les premières fouilles. Les murs rayonnants conservés dans la partie ouest stabilisaient quant à eux une couche d'épandage contenant de la céramique en très grande quantité sur une épaisseur de 10 cm en moyenne. La couche a été suivie sur 20 cm en bordure, là où elle se dégradait. L'abondant matériel recueilli a été analysé par Armand Desbat. Celui-ci relève une absence de Graufesenque tandis que quelques fragments d'arétine se trouvaient au sein d'un très

4. R. Lauxerois, P. André, G. Jourdan, *Alba*.

grand nombre de céramiques à engobe rouge. La raison de cet épandage n'est pas due à des décharges accumulées lors d'une phase d'abandon par des citoyens, mais à un apport volontaire lors d'une reprise de chantier; ainsi a-t-on évité de glisser sur la terre argileuse en période de pluie. Cette interprétation nous est venue des ouvriers de notre chantier qui avaient commencé à placer de la brique moderne concassée pour éviter précisément de glisser. La couche en question serait datable aux environs de 15 de notre ère; elle serait la manifestation de la mise en chantier de la deuxième phase de l'édifice, alors transformé en théâtre latin. Cette phase a elle-même été oblitérée par la reprise du chantier au II^e siècle, bien repérable sur toute la surface.

Trois programmes théâtraux se superposent donc de manière évidente: la phase I de 20 av. J.-C. à 15 apr. J.-C., la phase II de 15 à 120 environ apr. J.-C., et la phase III d'environ 120 apr. J.-C. à l'abandon du site. Si trois théâtres très différents se succèdent dans un laps de temps de deux cents ans, le premier, unique pour l'instant en Narbonnaise, pose les bases originales de tous les théâtres dits «gallo-romains»; avec une datation vers 20 av. J.-C., il précède de deux générations au moins le théâtre d'Argenton-sur-Creuse, qui remonte au début du règne de Tibère dans sa phase primitive. La conception de l'édifice d'Alba se situe en dehors des modèles vitruviens du théâtre grec et romain; elle est fondamentalement spécifique, au point que nous assistons à «l'invention» d'un théâtre en milieu gaulois en cours de latinisation. Ce qui le caractérise, c'est une suite de pans droits installés dans une courbe elliptique qui se termine sur le mode outrepassé. Le tout est matérialisé par un mur en *opus caementicium*, type de construction attesté pour la première fois en Helvie sur l'*oppidum* de Jastres en 70 av. J.-C. Lors d'un démontage situé autour de 15 apr. J.-C. grâce à la couche d'épandage contenant nombre de céramiques, un curetage des gradins de planches de bois fixées avec des clous sur des chevrons placés sur des rangs de moellons a été effectué; le tout a été rejeté à l'arrière du mur. Ces vestiges ont été retrouvés en grande quantité par les premiers fouilleurs en 1945 lors d'une exploration des caissons de la *summa cavea* de l'état III.

Le premier édifice de spectacle d'Alba exprime ainsi un consensus social au moment où le site de l'Alba primitive (Jastres) est déplacé sur le site actuel; il est en contact avec les axes commerciaux et à proximité du domaine de la famille royale de l'Helvie, la première à recevoir à titre personnel la citoyenneté romaine dès 83 av. J.-C.

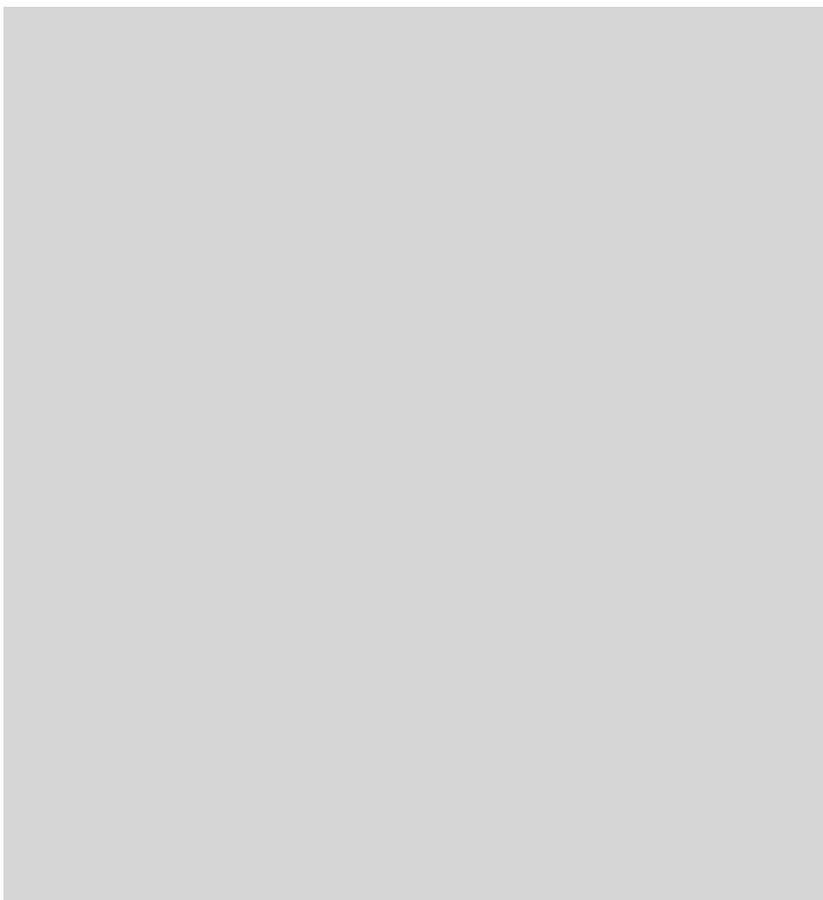


Fig. 2 — Restitution du premier théâtre d'Alba et emprise des phases II et III du plan latin.

L'analyse archéologique montre que le monument ne pouvait être conçu qu'avec une double pente; la première partie, en contact avec l'espace central, devait être proche des gradins du théâtre latin tandis que la seconde, en pente douce, est constituée de gradins en planches de bois de faible hauteur, entre 20 et 25 cm pour une profondeur de 1,10 m. Faut-il envisager, par-dessus, des bancs en bois sur le principe des bancs maçonnés du théâtre d'Argenton-sur-Creuse? Si ce ne devait pas être le cas, il faudrait admettre que le seul mode possible d'installation serait une position en tailleur des spectateurs, la position traditionnelle des

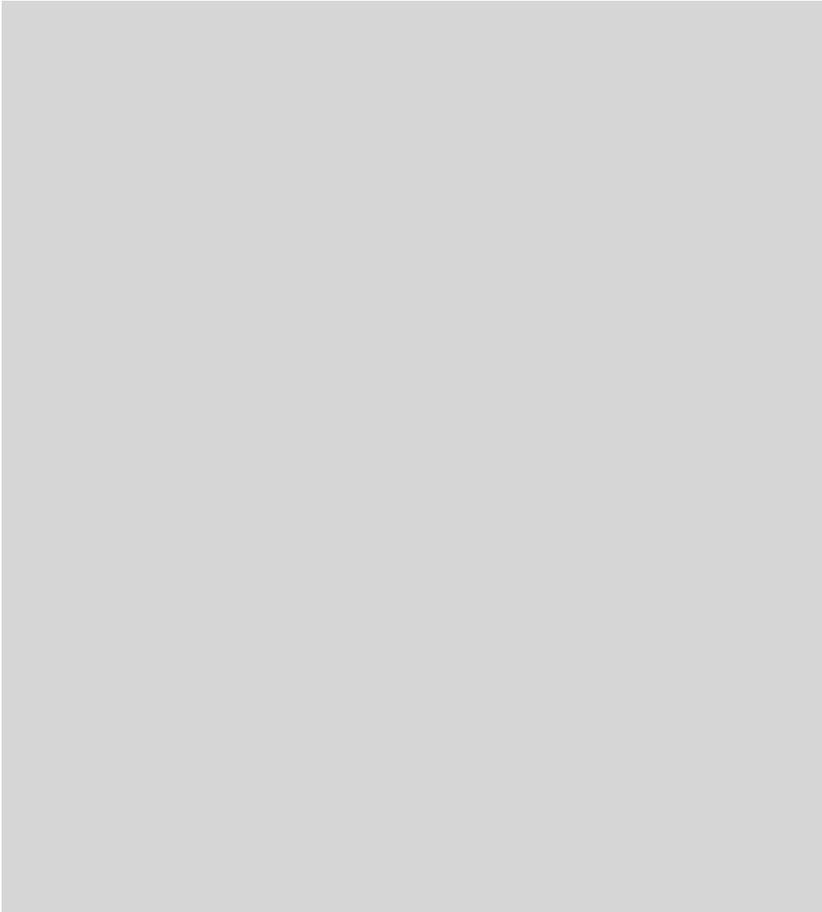


Fig. 3 — Restitution de la première phase du grand théâtre d'Alésia (France).
Cavea hellénistique type Sparte ou Dodone (Grèce) avec bancs de pierre, marchepieds
et *proscenium* court.

« Celtes »⁵. Seraient donc réunis en un même lieu deux groupes humains distincts, constitués d'une part de Gaulois ayant reçu la citoyenneté romaine et portant la toge, et d'autre part d'indigènes avec des habits gaulois.

Le plan du théâtre d'Alba conduit à d'autres réflexions. Réduire le tracé elliptique de ce genre de théâtre en Gaule à de simples procédés de mise en place comme celui de « la courbe du jardinier », c'est passer

5. O. Buchsenschutz, *Les Celtes de l'âge du fer*.

à côté d'une conception originale qui se démarque volontairement des tracés canoniques du théâtre grec et latin. Celle-ci s'affirme en donnant naissance à un édifice théâtral dont on n'ose pas assumer la définition de gaulois en lui substituant celle de gallo-romain. Doit-on alors admettre que les spectacles se réduisaient à de simples mimes dans le cadre naissant d'une cité de droit latin ? Il faut bien avouer notre frustration face à l'absence de toute trace d'une littérature « gallo-romaine » qui aurait fixé et sélectionné des pans entiers de la culture gauloise ; elle aurait pu servir la naissance de la cité de droit latin et permettre une transition avant l'obtention de la citoyenneté romaine. Force est donc de retourner au monument. Une construction basée sur des ellipses outrepassées avec un *proscenium* court trahit la volonté de créer un édifice original. A Alba, c'est précisément cette forme d'édifice qui disparaît au moment de la mise en place des magistratures romaines au début du règne de Tibère ; elle laisse place à un théâtre à scène latine, mutation profonde qui nous renseigne sur la signification de cette première expérimentation, alors qu'elle n'est qu'une étape de transition dans la province de Narbonnaise. La diffusion de ce type d'édifice de spectacles se serait effectuée de la Narbonnaise aux chefs-lieux de *pagi* et de *civitates* des Trois Gaules, au moment où le théâtre d'Alba adopte lui le modèle latin. Cela sous-entend que cette période de transition observée à Alba a été en fait permanente dans l'ensemble des provinces des Trois Gaules.

Les théâtres en question sont ainsi nommés par le néologisme « gallo-romain ». On devrait lui substituer le nom de « gaulois » qui était utilisé durant toute la période impériale par les gens extérieurs pour qualifier les habitants de la Gaule. Ses habitants eux-mêmes se vivaient et s'interpellaient comme Arvernes, Eduens ou Allobroges. Le précepteur de César avait été un Gaulois portant les *tria nomina*, originaire du Nord de l'Italie, de la *Gallia Togata* (« portant la toge »). Quant à la *Gallia Bracata*, elle représentait la future Narbonnaise et la *Gallia Comata* (« chevelue ») la future province des Trois Gaules. L'invention du néologisme « gallo-romain » a servi à démarquer une Gaule civilisée d'une Gaule prétendue barbare. « Rome ne romanise pas », pour reprendre les propos d'Yvon Thébert⁶.

6. Y. Thébert, « Royaumes numides et hellénisme » et « Romanisation et déromanisation en Afrique ».

Dans ce contexte d'ethnocide de la conquête, la latinisation amorcée auparavant s'intensifie dans les masses tandis que la romanisation est rapide chez les élites. On ignore cependant quelle est sa progression exacte et sa profondeur au sein des masses populaires. Elle doit en tout cas demeurer inégale, voire limitée dans nombre de domaines ayant trait à la vie quotidienne. A ce titre, le calendrier trouvé à Coligny illustre une survivance de culture celtique matérialisée et intégrée dans un sanctuaire autochtone qui se développe à l'époque romaine.

Quelques points d'histoire méritent qu'on s'y arrête pour mieux saisir le pourquoi de l'aménagement d'un théâtre précoce en Gaule. Après la défaite des Allobroges et de leurs alliés de la Ligue Arverne, le consul Fabius Maximus dissocia les Helviens ou une partie de leur territoire de l'influence arverne en les attirant dans l'alliance romaine. Par ailleurs, l'Helvie est mentionnée dans le *Bellum Gallicum* où l'on retrouve plusieurs fois le nom de Caius Valerius Procillus ou Troucillus, « l'hôte et l'ami de César », le dernier fils du roi Caburus qui fut justement le premier à porter les *tria nomina* en Gaule *Bracata*. Caius Valerius Flaccus accorda vers les années 83 av. J.-C. la citoyenneté à titre individuel au roi de l'Helvie. Procillus deviendra l'homme le plus important de la Narbonnaise, *principem Galliae Provinciae* d'après les commentaires de la *Guerre des Gaules* de César. Paradoxalement, sans ce texte, on ne saurait rien de ce personnage représentatif des élites gauloises de la Gaule du Sud, comme on serait incapable d'identifier une guerre de conquête uniquement par les investigations archéologiques. Procillus porte encore un *cognomen* celtique. Son frère aîné Domnotaurus (« le taureau ténébreux ») est présenté comme le *princeps* d'Alba et périra lors de l'offensive de Vercingétorix dans les Cévennes en 52 av. J.-C. On pressent que Procillus, membre éminent de l'aristocratie helvienne, de descendance royale, a pu être le commanditaire de l'édifice qui nous occupe.

La disparition de la langue gauloise comme de l'étrusque, malgré les compilations de l'empereur Claude, a quelque chose de surprenant. On songe aux positions de Charles Nodier, dans ses notions de linguistique, qui conçoit que « si les patois étaient perdus, il faudrait créer une Académie pour en trouver la trace pour rendre au jour ces inappréciables monuments de l'art d'exprimer la pensée »⁷. La position classique

7. Ch. Nodier, *Notions élémentaires de linguistique ou Histoire abrégée de la parole et de l'écriture*.

est de considérer que si la langue gauloise a disparu avec ses mythes, c'est qu'elle n'était pas de taille à résister à l'efficacité du latin. Dans un monde dominé par les langues grecque et étrusque, il n'y avait pas d'esprit de conservation envers les écrits archaïques. Le plus complexe des textes étrusques est un fragment de livre écrit sur une bande de lin, retrouvé en Egypte où il avait été utilisé pour l'ensevelissement d'une momie. Conservé à Zagreb c'est le seul « livre de lin » (*liber linteus*) qui nous soit parvenu. Les Anciens préféraient ce type de document pour préserver des archives au moins dès le V^e siècle avant notre ère à Rome. Tite Live témoigne (4.7) :

Licinius Macer affirme avoir trouvé les noms (des consuls) dans le traité avec Ardea et dans les livres de lin du temple de *Juno Moneta*.

Il était, comme tous les livres importants, plié en accordéon, contenait un texte rituel et comptait plus de 1200 mots ; c'est un ouvrage majeur pour la connaissance de la pensée religieuse étrusque et par conséquent de la langue étrusque.

Le détour par l'étrusque

Un passage intrigue : il prétend que les jeunes gens de la bonne société romaine venaient en Etrurie apprendre l'équivalent des poèmes homériques, peut-être même les poètes ou les tragiques grecs, déjà traduits ou adaptés en étrusque :

On pensa poursuivre les Etrusques dans la forêt Ciminienne [...], mais nul n'osait y pénétrer [...]. Un de ceux qui se trouvaient là, un frère du consul M. Fabius que certains nomment Caesus et d'autres C. Claudius et qui dans ce cas n'aurait été qu'un frère utérin, se proposa pour aller reconnaître les lieux avec promesse d'en rapporter bientôt des renseignements sûrs. Elevé à Caere chez des hôtes, il y avait appris les lettres étrusques et il savait la langue parfaitement. Je connais des auteurs qui assurent qu'alors il était courant que de jeunes Romains aillent étudier les lettres étrusques comme nous les envoyons aujourd'hui étudier les lettres grecques⁸.

8. Tite-Live 9.26.

On prête au terme littérature un sens qui n'était pas en usage dans les sociétés antiques et ce que nous savons des écrits en langue étrusque aujourd'hui disparus ne semble pas appartenir à ce que l'on est en droit d'attendre par ce mot. Les Anciens n'étaient pas de cet avis comme on le voit avec Tite-Live. Pour les jeunes Romains de la haute société, l'étude d'Homère se résumait à des suites d'exemples d'ordre éthique afin de servir une réflexion morale. Cette finalité qui excluait les préoccupations esthétiques peut se priver d'une littérature complète. L'existence de plusieurs « genres » littéraires est cependant attestée et les livres sacrés de l'*Etrusca Disciplina* constituaient le support d'une « révélation ». Chaque cité devait avoir ses propres textes conservés au sein des familles dominantes, offrant ainsi de nombreuses variantes. Les luttes autour de personnages inspirés traduisaient des conflits entre les cités gouvernées par les grandes familles qui, elles, gardaient les livres sacrés, bases de leur légitimité et constituant le fonds de ces « lettres étrusques » qui sont censées inspirer des valeurs éthiques à la jeunesse.

Auguste dans sa grande entreprise religieuse s'appuie sur le prestige des aristocraties alliées et rassemble sous forme de copies les livres de ces princes de Toscane. Il donnera à ses enfants adoptifs (les *Caesares*), une éducation princière et nationale, par l'intermédiaire d'un précepteur averti, l'érudit Verrius Flaccus, grand connaisseur de la tradition écrite étrusque. Il est l'auteur de livres divinatoires, *libri haruspicini* et *libri fulgurales*, des recueils rituels, *libri rituales*, qui régentaient pratiquement toutes les actions et au nombre desquels se trouvaient des guides de l'au-delà, les *libri acherontici*, auxquels il faut ajouter les livres du destin, *libri fatales*. Par ailleurs, les archives gentilices des grandes familles conservaient la mémoire des hauts faits des ancêtres. Pour illustrer cela, la peinture de la Tombe François à Vulci est tout à fait parlante : dans l'atrium, l'ancêtre de la famille, Vel Saties, observe le vol d'un oiseau et, par la prise des auspices, assume donc la responsabilité d'une victoire des Vulciens. La peinture date des années 340-310 av. J.-C. et se trouve être postérieure de plus de deux siècles aux événements commémorés⁹. Seule l'existence de chroniques ou d'archives dans la famille *Saties* peut expliquer qu'en pleine période de guerre contre Rome, on ressuscite comme un exemple des luttes présentes cette geste dont la mémoire honore la cité et la famille du défunt. Beaucoup plus tard, sous le règne d'Auguste

9. D. Briquel, *Le regard des autres*.

ou sous celui de Claude, une grande famille de Tarquinia élève un monument à la gloire de ses ancêtres. Sur une base de maçonnerie qui touche le temple principal de la cité, elle fait dresser trois statues, sans doute de bronze. Des fragments des inscriptions latines qui se développaient sur ce monument sont parvenus jusqu'à nous. Ils commémorent des faits d'armes très anciens dont l'un, une heureuse expédition militaire outre-mer, remonte peut-être au VI^e siècle av. J.-C. Aucun de ces hauts faits n'est postérieur au milieu du IV^e siècle. Là encore, seules des archives familiales peuvent justifier une mémoire qui survit pendant au moins quatre siècles. C'est à partir de ces documents familiaux ou civiques, en utilisant ces archives et ces annales que, vers le second siècle, des auteurs étrusques ont commencé à rassembler en chroniques les faits dispersés de l'histoire de leur peuple. La dernière grande entreprise historique étrusque est celle de l'empereur Claude qui, selon Suétone (*Vie de Claude* 42), «écrivit deux histoires en grec, celle des Tyrrhéniens en vingt livres et celle des Carthaginois en huit». Dans le discours prononcé à Lyon en 48 apr. J.-C., Claude établit une équivalence entre le roi Servius Tullius et l'Etrusque Mastarna. Se référant aux *libri fatales* qui lui donnent une autre lecture du temps, il inaugure de nouveaux jeux séculaires qu'Auguste avait lancés trop tôt. Des *Tuscae historiae* mentionnées par Varron, il ne reste rien : le naufrage a été total, au point de douter qu'il y ait eu une littérature historique et même un théâtre étrusque basé sur une littérature dramatique. Varron l'atteste pourtant clairement (*De lingua Latina* 5.55) : un certain Volnius a écrit des tragédies en étrusque.

On aimerait reconnaître dans les scènes, en majorité dramatiques, placées sur les urnes et les sarcophages tardifs, les moments les plus tendus de représentations théâtrales de tragédies issues de mythes helléniques et portées sur la scène toscane, comme le cycle thébain avec les scènes de l'*Orestie* des tragédies postclassiques. Ces représentations n'ont de dramatique que l'apparence et on ne sait si elles dérivent d'images étrusques ou d'images italiotes de spectacles montés sur des scènes grecques. De même, des fragments de vers au rythme original, portés sur des miroirs, pourraient être des fragments poétiques d'un répertoire appartenant à la tragédie. Certains passages répétitifs du texte du livre de lin de la momie de Zagreb ont un rythme soutenu et sans doute poétique¹⁰. C'est un poème en musique que chante, dans un état proche de

10. L. B. van der Meer, *Liber linteus zagradiensis*.

l'extase, le musicien de la tombe tarquinienne du Cithariste. Certains mythes grecs ont certainement été transmis sous forme de traductions ou d'adaptations en langue étrusque.

Un genre littéraire secondaire et populaire de la basse vallée du Tibre a laissé davantage de traces comme les chants fescennins fixés sous forme de poèmes, d'un comique souvent épais et qui affectionnaient un vocabulaire grossier, voire obscène. On ne sait à quoi se rattachait le répertoire des ludions et des histrions qui étaient appréciés dans toute l'Italie; on les réduit à des mimes. Cependant, ce comique lourd est en partie à la naissance de la comédie italienne.

Il n'est pas anodin que Plaute, le poète comique de Sarsina en Ombrie, qui vécut de 254 à 184 av. J.-C., soit d'extraction très modeste: il débute comme acteur dans une troupe de théâtre dont il prend la direction et se trouve en faillite; il va se mettre au service d'un meunier-boulangier et commence à écrire des pièces qu'il compose en dehors de ses heures de service et qu'il vend aux magistrats chargés des spectacles populaires. Cette production améliore sa situation financière et il peut désormais se consacrer à l'écriture de pièces à plein temps. Si cent trente pièces circulaient sous son nom à la fin du II^e siècle, on ne lui en attribue avec certitude que vingt et une. Ses comédies sont le premier ensemble conséquent de la littérature latine où s'allient le théâtre grec et le théâtre italien. On ne lui prête cependant pas de références à un théâtre étrusque. Il faut bien l'admettre, les écrits en langue étrusque, qui avaient d'abord un rôle majeur dans le domaine religieux et par conséquent dans celui de la politique, sans omettre celui de l'annalistique, ne donnent pas la preuve d'une authentique littérature. Ni Plaute, ni Luscius, ni Caecilius, ni Térence ne semblent y faire référence. Il est vrai qu'au milieu du second siècle avant notre ère, la langue latine elle aussi ne donne pas des œuvres de grande portée. D'emblée, l'écrit s'affirme comme un privilège social et un outil de gouvernance qui appartient aux milieux dirigeants les plus évolués, riches et puissants. L'écrit est lié au monde de l'aristocratie étrusque. L'écriture comme action politique est illustrée par le sarcophage d'un magistrat dont le cortège est précédé de licteurs; lui est placé sur un char et un scribe tenant de grandes tablettes le rejoint¹¹.

11. J.-R. Jannot, *A la rencontre des Etrusques*.

Ecritures en Gaule

L'écrit chez les Helvètes a été un outil économique, comme l'attestent les tablettes trouvées par l'armée de Jules César mentionnant la liste des migrants (*De bello Gallico* 1.29). C'est à partir du III^e siècle av. J.-C. que les Gaulois ont assimilé l'alphabet grec pour écrire leur langue, au contact du commerce massaliote qui se répand selon les axes commerciaux vers le Nord. L'alphabet latin, lui, s'implantera après la conquête. Michel Reddé évoque toutefois dans le nord-est de la Gaule « l'hypothèse d'un nationalisme » indigène rétif à la domination romaine qui aurait occasionné des difficultés militaires entraînant des remaniements territoriaux¹². La révolte contre l'hégémonie romaine et ses méthodes va toucher le milieu des gouverneurs de provinces comme celui de la Lyonnaise, qui semble avoir une ambition libératrice universelle, allant jusqu'à vouloir délivrer les Romains eux-mêmes du système tyrannique auquel ils sont soumis. La fonction d'un gouverneur est de surveiller sa province, de réprimer les révoltes, de limiter le brigandage tout en respectant l'autonomie des cités ; il doit s'assurer du maintien de l'ordre public et de la salubrité en matière économique et financière. Comment alors interpréter la révolte de Julius Vindex, Gaulois originaire d'Aquitaine et chevalier romain, qui était légat, donc gouverneur de la province de Gaule Lyonnaise ? Vindex propose comme alternative à l'Empire un « chef » et « libérateur du genre humain » (Suétone, *Vie de Galba* 9). C'est probablement dans les doctrines pythagoriciennes adoptées par les druides qu'il faudrait chercher les fondements philosophiques d'un tel appel libérateur à portée sociale et philosophique¹³.

L'École d'Autun formait les cadres administratifs des provinces gauloises et s'affichait comme un instrument de destruction de la langue et de la culture gauloise. On a certainement découragé les tentatives de fixation par écrit de cette culture pour mieux asseoir l'hégémonie du latin. La romanisation légitime un processus d'acculturation, par l'imposition de la culture romaine particulièrement en Occident. Les vecteurs sont la municipalisation, le recrutement militaire et les cultes associés au culte

12. Ch. Goudineau (dir.), *L'année terrible*.

13. J.-L. Brunaux, *Les druides*.

impérial. L'historiographie de la Rome antique a interrogé cette notion pour saisir sa validité géographique et sociale¹⁴.

Si nous connaissons l'existence du plus vieux « poète gaulois », Varron de l'Atax (fleuve Aude) décédé en 36 av. J.-C., nous ne savons pas s'il était un vrai Gaulois ou s'il descendait de migrants italiens. Que Narbonne le reconnaissait comme sien ne nous assure de rien. Il était né dans le territoire des Aticini, qui tiraient leur nom de l'Aude (Atax) et qui peuplaient la région actuelle d'Alet, entre les Sardanes et les Volques Arécomiques ; ils avaient pour centre Atacinus devenu chef-lieu de *pagus*, qui est aujourd'hui Aussière près du cours d'eau Ausson à 12 km de Narbonne. Malgré son origine gauloise, au même titre que Trogue Pompée, Varron Atacinus ne s'est pas illustré par la constitution d'une littérature « gallo-romaine », mais fut un poète épique aux thèmes classiques, prédécesseur de Virgile. La première littérature celtisante identifiable apparaîtra quant à elle clairement au début du IV^e siècle apr. J.-C., après que la latinisation par une infiltration graduelle étalée dans le temps ait permis l'émergence d'un sentiment d'unité.

Dire que l'instrument de pénétration et de stabilisation de la civilisation romaine dans le pays conquis reposait sur les colonies de droit latin et les écoles, c'est reconnaître implicitement qu'il a fallu lutter contre une résistance passive et une adhésion de surface. L'empressement des vaincus à solliciter le droit de cité procède davantage d'un pragmatisme que d'une acceptation de se plier avec enthousiasme aux lois d'une nation victorieuse et à son système d'imposition impitoyable. Les documents officiels ne nous font connaître que la situation légale de la population gauloise mais son âme nous échappe.

L'ouvrage récent de Marcel Bénabou, *La Résistance africaine à la romanisation*, a remis en perspective la romanisation, qui n'est pas imposée mais acceptée volontairement par les populations. Pour Yvon Thébert, la Grèce n'hellénise pas, Rome ne romanise pas, « l'évolution des cultures est avant tout un processus interne aux régions concernées ». C'est oublier que d'après Plutarque, le nombre de morts pendant la conquête des Gaules se serait élevé à près d'un million de personnes. Par ailleurs, une résistance se structurera toujours avec peine politiquement. Toutes les tentatives furent vaines et partielles étant donné que toutes ces nations

14. R. Häussler (dir.), *Romanisation et épigraphie*; L. Lamoine, *Le pouvoir en Gaule romaine*; L. Revell, *Roman imperialism and local identities*.

gauloises étaient des peuples indépendants. L'esprit de révolte a suivi les premiers temps de la conquête. En 39 av. J.-C., Octave évite de justesse un attentat lors de sa traversée des Alpes. Des troubles en Aquitaine sont réprimés par Agrippa en 38 av. J.-C et par Messalla en 27 av. J.-C. En 12 av. J.-C, est fondée l'Assemblée des Gaules à Lyon le 1^{er} août tandis qu'Auguste commence à interdire les mystères druidiques ; Tibère les accuse de magie remettant en cause l'autorité impériale. Des *aurei* (monnaies d'or) d'Auguste avec la face de l'empereur martelée volontairement sont apparus dans un trésor trouvé à Quiberon. Les druides issus de l'aristocratie, dépositaires de la culture celtique issue de l'âge du Bronze, vont être pourchassés à partir d'Auguste et définitivement contraints à l'exil sous Claude. Cette répression contribuera à la détruire entièrement. Du fait de leur sagesse et de leur spiritualité, ils étaient les plus à même de remplir dans la société celtique toute une série de fonctions sociales comme juges, conseillers des rois, diplomates, professeurs, notaires, médecins, herboristes, chirurgiens. Leur disparition ou assimilation privait la Gaule de ses repères fondamentaux. Poseidonios, esprit universel et scientifique de premier plan, étudie la Gaule comme un ethnographe et finit par éprouver un attachement pour les Gaulois. Il se passionne pour les druides qui revendiquaient la transmission d'une sagesse basée sur la science, la pédagogie et la politique. Les druides, dès le V^e siècle avant notre ère, étaient en mesure de démontrer que leur savoir avait un impact social. Son enquête a servi les stratégies de César par la suite qui a compris qu'en éliminant une grande partie de l'aristocratie et de ses clients, il livrait le reste des survivants à la romanisation la plus totale. Cependant, plus tardivement, Ausone reste un vrai Gaulois, vigoureux, qui a une affection sincère pour la romanité. Son père né à Bazas, d'origine biturige vivisque, exerçait la médecine ; il sera élevé au rang de préfet d'Illyrie par l'empereur Gratien. Une de ses tantes exerçait elle aussi la médecine. Ausone deviendra le précepteur du fils de Valentinien I^{er}, Gratien, pendant sept ans¹⁵. Ausone au IV^e siècle arrive encore à situer un grand notable dans sa généalogie celtique (*Commémoration* 4 et 10) :

Quoique plus âgé que les prédécesseurs, Patera, illustre orateur, puisque tu as fleuri en ces derniers temps, et que jeune, je t'ai vu vieux, tu recevras l'hommage de mon chant funèbre, ô maître des puissants

15. A. Çoskun, *Die gens Ausoniana an der Macht*.

rhéteurs. Issu d'une famille de druides baiocasses, s'il faut en croire la renommée, tu tires ton origine du temple de Bélénus, de là vos noms : à toi celui de Patera, ainsi les initiés nomment les serviteurs d'Apollon. Ton frère et ton père ont dû leur nom à Phébus, ton fils à Delphes [...] je n'omettrai pas non plus le vieillard nommé Phébicius a qui un emploi au temple de Bélénus ne rapporta aucun profit, mais issu comme on le prétend, de famille druidique, dans la nation armoricaine, il obtint à Bordeaux une charge grâce à l'appui de son fils.

Il parlait plus facilement le grec que le latin. On constate par ailleurs que durant les premiers siècles de la domination romaine, seules deux écoles sont reconnues, l'une à Marseille et l'autre à Autun. Celle de Marseille enseignait la philosophie, l'éloquence et la médecine grecque. Les grands noms vénérés étaient Homère et Platon mais pas Cicéron. Elle faisait le pendant d'Athènes dans le monde occidental. L'Helvien Caius Valerius Procillus¹⁶ qui connaît la langue celtique, mais aussi la germanique, la grecque et la latine, devait sortir de l'école de Marseille.

Un théâtre grec de type vitruvien à Marseille semble participer de l'élaboration politique d'une image de «grécité» en inventant une Marseille grecque aux valeurs universelles et non plus seulement phocéenne. Si les premiers à être latinisés furent les grands propriétaires, descendants des anciens nobles ou des anciens druides, ceux qui formèrent l'aristocratie municipale des nouvelles cités furent les plus en vue politiquement ou financièrement et de ce fait ne tardèrent pas à être admis au Sénat et dans l'ordre équestre. Mais rien n'interdit l'idée qu'ils aient conservé leur langue et leur mythologie ancestrale. C'est dans les familles de druides ralliés et voués à la médecine que nous pouvons soupçonner une volonté de préserver du naufrage la culture celte. En revanche, la dissolution de la culture celte fut rapide dans la bourgeoisie, auprès des commerçants et des fabricants avant de toucher la plèbe des grandes villes puis, plus tard encore, le peuple des campagnes. Que cette marche ait été progressive et non brusque, on peut le supposer pour les mœurs, on en est certain pour la langue. Cependant, il serait hasardeux de conclure au triomphe du latin d'une façon homogène en Gaule. Le jurisconsulte Ulpien, au III^e siècle, déclare qu'un fidéicommissaire reste

16. Voir M. Le Glay, «Les fouilles d'*Alba Augusta Helviorum* (Ardèche)», p. 402.

valable même s'il est rédigé en celtique¹⁷. Cela sous-entend le maintien de la langue et de l'écriture celte. A la fin du IV^e siècle, saint Jérôme entend parler d'un idiome aux environs de Trèves dont il retrouvera un semblable chez les Galates d'Asie; c'était un idiome celte.

On a affirmé qu'il n'y a pas eu de littérature « gallo-romaine » parce que les conditions nécessaires à cette production littéraire, qui doit reposer sur une langue, manquaient et que la Gaule a mis 300 ans à se romaniser. Si les différents dialectes celtiques étaient tolérés dans la vie privée, le latin était omniprésent en public où il contribuait à l'unité par la législation. La survie des dialectes se fait sentir dans les sanctuaires « gallo-romains », comme l'atteste le calendrier de Coligny; la langue celtique apparaît dans des documents juridiques, montrant ainsi que sa survie a bien été une réalité. Dans le monde latin, il ne subsiste que quelques fragments de l'œuvre de Livius Andronicus, né à Tarente en 260 av. J.-C. et mort en 207 av. J.-C., considéré pourtant comme le premier auteur en Italie de tragédies et de comédies transposées du répertoire grec. Il donnera à Rome en 240 av. J.-C. sa première tragédie. On a supposé par ailleurs que le saturnien était issu du rythme des védas et des poésies anciennes indo-européennes. Mais que reste-t-il des écrits d'Ennius (229-169 av. J.-C.), érigé en premier poète national latin? Il n'en subsiste qu'une centaine de vers saturniens, qui sont le premier système de versification en Italie. Ennius était donc déjà une énigme pour les Romains. Andronicus avait traduit l'*Odyssée* d'Homère en vers saturniens; on n'en connaît que quelques fragments. Horace reconnaissait la rudesse de son style qui renvoyait à la langue de son temps (*Odes* 4.8) et admettait qu'il « tirait des perles du fumier d'Ennius ».

En Bretagne insulaire aux premiers siècles de notre ère, certains témoignages soulignent la volonté de la part de l'aristocratie celtique de pérenniser une culture sacerdotale qui avait toujours privilégié sa transmission par l'oralité. Le File ou Filid au pluriel est le druide qui a pris le plus d'importance dans la société irlandaise celtique: il est porteur d'une poésie sacrée et maîtrise l'écriture oghamique et de nombreuses fonctions. C'est par lui que le christianisme se diffusera. Padaig, le futur saint Patrick (390-461), aura des entretiens avec eux pour démontrer que sa magie est plus forte que celle des druides. Quant à l'écriture utilisée,

17. Voir A. Bérenger-Badel, « Formation et compétences des gouverneurs de provinces dans l'Empire romain ».

c'est la plus ancienne connue chez les Celtes, qui tenaient le dieu Ogme pour son inventeur. C'est une écriture alphabétique composée de vingt lettres qui était en usage dans les îles Britanniques; elle aurait été créée au III^e siècle à partir de l'alphabet latin. Cet alphabet est composé de quatre groupes de cinq encoches chacun, à gauche, à droite, en travers et au milieu d'une ligne verticale. Plus tard, on y a ajouté un cinquième groupe de cinq diphtongues ou lettres supplémentaires pour représenter les sons étrangers. La plupart des textes retranscrits en alphabet oghamique le sont en vieux gaélique, sauf quelques inscriptions supposées être en langue picte.

On a retrouvé aussi, dans les annales d'Inisfalen, une inscription oghamique écrite en latin. Cette écriture sacrée a laissé des traces gravées sur des pierres levées ou des vestiges en bois mais aussi en os. Son usage semble avoir été réservé aux représentants de la classe sacerdotale, les druides qui privilégiaient par ailleurs la tradition orale. L'ogham a cependant pu être décodé grâce à des transcriptions latines mais aussi et surtout grâce aux bardes qui ont eu accès à une partie de la première fonction sacerdotale. Ajoutons que les caractères de l'alphabet oghamique ont aussi un rôle divinatoire ou magique.

Retour à Alba

Si l'on tente d'approcher le contexte sociologique qui a présidé à la mise en place d'un édifice de spectacle dans le nouveau chef-lieu des Helviens au moment où la province de Narbonnaise devient province sénatoriale, on constate par la différence de gradins que l'on rassemble deux types de population dans un même lieu; des spectacles communs y sont montés qui, en fonction du plan spécifique du théâtre, n'appartiennent ni au répertoire grec ni au romain.

La spécificité de cet espace implique, par comparaison avec d'autres édifices comme le premier théâtre d'Argenton-sur-Creuse, un espace central ovoïde dominé en sa bordure par un *proscenium* court. Le théâtre latin est lui toujours exprimé par un *proscenium* long. La quasi-totalité des théâtres des Trois Gaules sont pourvus d'un *proscenium* court, aucun n'ayant évolué vers la forme latine de la scène au plan allongé. Par ailleurs, l'ensemble des chefs-lieux de *pagi* des Trois Gaules a été pourvu de ce type de théâtre, qui a fonctionné parallèlement au processus de

municipalisation réussie des chefs-lieux de *civitates*. Dans cette perspective, le maintien de ces espaces de la transculture implique qu'à travers toute la province des Trois Gaules s'est diffusé un message qui concernait les masses celtiques latinisées ; en empruntant à la culture dominante certains aspects essentiels, celui-ci gardait les traits fondamentaux de la culture locale. Au théâtre d'Alba, le passage du *proscenium* court au *proscenium* long appartenant au théâtre latin est d'une grande portée culturelle et politique. Cette mutation ne va pas de soi dans les Trois Gaules. Le théâtre latin d'Alba qui remplace le premier espace théâtral est édifié lors de l'introduction des magistratures urbaines romaines comme le quattuorvirat (magistratures exercées par un collège de quatre notables) ; celui-ci se trouve à la tête du sénat local avoisinant une centaine de décurions justifiant un revenu de cent mille sesterces¹⁸. Ce moment intermédiaire de 35 ans, correspondant aux premières décennies de la colonie de droit latin d'Alba, coïncide avec le nouvel ordre social mis en place par Auguste dans lequel se maintiennent encore les dépositaires de la culture celtique.

Le maintien de ce type d'édifice dans les Trois Gaules serait alors le signe que cette étape intermédiaire fut sociologiquement opérationnelle jusqu'à la fin de l'Empire. Le premier théâtre d'Alba devait donc servir à l'apprentissage de la langue latine mais à partir du fond culturel gaulois. C'est à partir de la Narbonnaise que ce type d'édifice de spectacle a servi de prototype à ceux des Trois Gaules. Il apporte un éclairage précis sur les premières étapes de la romanisation de l'ancienne *Gallia Bracata* devenue province sénatoriale et sur les étapes d'apprentissage des magistratures d'une colonie de droit latin. Il contribue, au-delà des rythmes de romanisation de chaque *civitas*, à envisager l'ensemble de la Gaule comme une seule entité culturelle fondamentalement « celtique ».

Si nous n'avons aucune trace tangible du contenu des spectacles offerts dans ce type d'édifice, il nous reste le pouvoir de l'imagination qui nous permet d'envisager la représentation de grands cycles légendaires et mythographiques où les divinités sont proches des humains. Le Cycle d'Ulster conservé en Irlande nous en donne une illustration, grâce à la transcription qui en a été faite dès le IX^e siècle par des moines à la culture classique. Le fond de ces récits est très ancien et renvoie à une culture européenne continentale importée, comme l'atteste la mention

18. Voir L. Lamoine, *Le pouvoir en Gaule romaine*, p. 257 sq.

d'armes ou de chars inconnus en Irlande et en Angleterre. Certains récits irlandais considérés comme appartenant à la strate la plus ancienne transposeraient l'Hyppolyte de Phèdre en Cuchulainn, fils de Lug¹⁹.

Si le personnage le plus influent de la société celtique est le druide, qui est le seul à avoir autorité sur la royauté, il représente la branche philosophique et scientifique de la classe sacerdotale qui se compose aussi de bardes et de *vates*. Leur transmission orale se rapproche de celle des brahmanes des Indes et se veut probablement une connaissance absolue et révélée. Ils sont les seuls dépositaires de la culture celtique mémorisée à la façon des grandes épopées indiennes comme le Marahabâta. Ils sont le fondement de toute la civilisation celtique qui est avant tout un sentiment religieux. Ce sont les *vates* qui présidaient aux sacrifices humains²⁰.

En Irlande, se sont conservées la langue celtique et la tradition littéraire de l'élite permettant le maintien d'un vieux fonds culturel celtique transmis oralement. La mise en place de l'idéologie chrétienne a permis la levée de l'interdiction de mettre par écrit cette vieille littérature à fondement mythologique et mythographique. D'anciens druides devenus moines chrétiens sont restés les dépositaires de cette culture qu'ils dotent d'une parure chrétienne en la transcrivant. Ces moines qui connaissent Homère, doués d'une grande culture classique, vont la rapprocher de la culture celtique. Leurs textes sont, malgré les adjonctions et les altérations, des monuments du patrimoine oral des anciens Celtes. Dépositaire de la seule autre culture équivalente, la littérature galloise ne conserve qu'un faible écho de ces thèmes originaux. Elle a été altérée par la culture bretonne imprégnée de romanité et dont les derniers représentants furent Vortigen et Ambrosianus Aurélianus qui combattirent l'arrivée des Anglo-Saxons. Cette lutte sera symbolisée par la création du personnage du roi Arthur que l'on fait périr à la bataille de Camlan en 539. L'ossature de ces thèmes appartenait au fonds commun du monde celtique, quelles que soient ses modifications et altérations perpétuelles. Le théâtre gaulois en fut le vecteur.

Pierre ANDRÉ

Architecte, Archéologue, Lyon

19. Voir Th. Luginbühl, *Cuchulainn*.

20. Voir J.-L. Brunaux, *Les druides*.

BIBLIOGRAPHIE

- *ABRAMSON, Harold, «Assimilation and pluralism», in *Harvard encyclopedia of American ethnic groups*, ed. Stephan Thernstrom, Cambridge, Harvard University Press, 1980, p. 150-160.
- *BÉNABOU, Marcel, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, La Découverte, 2005.
- BÉRENGER-BADEL, Agnès, «Formation et compétences des gouverneurs de provinces dans l'Empire romain», *Dialogues d'histoire ancienne* 30/2 (2005), p. 35-56.
- *BERKSON, Isaac B., *Theories of acculturation: A critical study*, New York, Arno Press, 1969.
- *BERRY, John W., «Social and cultural change», in *Handbook of cross-cultural psychology: Social psychology*, eds Harry C. Triandis, Richard W. Brislin, Boston, Allyn and Bacon, 1980, p. 211-279.
- *—, «Conceptual approaches to acculturation», in *Acculturation: Advances in theory, measurement and applied research*, eds Kevin M. Chun, Pamela B. Organista, Gerardo Marín, Washington, American Psychological Association, 2003, p. 17-37.
- *BERRY, John W., KIM, Uihol, MINDE, Thomas, MOK, Doris, «Comparative studies of acculturative stress», *International Migration Review*, 21/3 (1987), p. 491-511.
- *BOAS, Franz, «The aims of ethnology», in *Race, language, and culture*, New York, Macmillan, 1940, p. 626-638.
- *BORN, David O., «Psychological adaptation and development under acculturative stress», *Social Science and Medicine*, 3 (1970), p. 529-547.
- BRIQUEL, Dominique, *Le regard des autres. Les origines de Rome vues par ses ennemis (début du IV^e siècle/début du I^{er} siècle av. J.-C.)*, Paris, Les Belles-Lettres, 1997.
- BRUNAU, Jean-Louis, *Les druides: des philosophes chez les Barbares*, Paris, Seuil, 2006.
- , *Nos ancêtres les Gaulois*, Paris, Seuil, 2008.

- BUCHSENSCHUTZ, Olivier, *Les Celtes de l'âge du fer*, Paris, Armand Colin, 2007.
- *BURNHAM, M. Audrey, HOUGH, Richard L., KARNO, Marvin, ESCOBAR, Javier I., TELLES, Cynthia A., «Acculturation and lifetime prevalence of psychiatric disorders among Mexican Americans in Los Angeles», *Journal of Health and Social Behavior*, 28 (1987), p. 89-102.
- ÇOSKUN, Altay, *Die gens Ausoniana an der Macht. Untersuchungen zu Decimius Magnus Ausonius und seiner Familie*, Oxford, Unit for Prosopographical Research, 2002 (Prosopographica et genealogica 8).
- DUMASY, Françoise, *Le théâtre d'Argentomagus (Saint-Marcel, Indre)*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2000 (Documents d'archéologie française 79).
- DUPRAZ, Joëlle, FRAISSE, Christel, *Carte archéologique de la Gaule. 07, L'Ardèche*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 2001.
- FÉVRIER, Paul-Albert, GOUDINEAU, Christian, KRUTA, Venceslas, *La ville antique des origines au IX^e siècle*, Paris, Seuil, 1980 (Histoire de la France urbaine 1).
- GOUDINEAU, Christian (dir.), *L'année terrible*, avec la coll. de Vincent Guichard, Michel Reddé et Henry Soulhol, Paris, Errance 1998.
- HÄUSSLER, Ralph (dir.), *Romanisation et épigraphie: études interdisciplinaires sur l'acculturation et l'identité dans l'Empire romain*, Montagnac, M. Mergoïl, 2008 (Archéologie et histoire romaine 17).
- JANNOT, Jean-René, *A la rencontre des Etrusques*, Rennes, Ouest-France, 1987.
- *JAULIN, Robert, *La paix blanche: introduction à l'ethnocide*, Paris, Seuil, 1970.
- LAMOINE, Laurent, *Le pouvoir en Gaule romaine*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2009.
- LAUXEROIS, Roger, ANDRÉ, Pierre, JOURDAN, Geneviève, *Alba. De la cité gallo-romaine au village (Département de l'Ardèche)*, Paris, Imprimerie nationale, 1985 (Guides archéologiques de la France 5).
- LE GLAY, Marcel, «Les fouilles d'*Alba Augusta Helviorum* (Ardèche). Recherches préliminaires 1964», *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 108/2 (1964), p. 401-415.

- LUGINBÜHL, Thierry, *Cuchulainn: mythes guerriers et sociétés celtiques*, Gollion, Infolio, 2006.
- MORETTI, Jean-Charles, *Théâtre et société dans la Grèce Antique*, Paris, Librairie Générale Française, 2001.
- NODIER, Charles, *Notions élémentaires de linguistique ou Histoire abrégée de la parole et de l'écriture: pour servir d'introduction à l'alphabet, à la grammaire et au dictionnaire*, éd. Jean-François Jeandillou, Genève, Droz, 2005 (Langue et cultures 36).
- *REDFIELD, Robert, LINTON, Ralph, HERSKOVITS, Melville J., «Memorandum for the study of acculturation», *American Anthropologist*, 38.1 (1936), p. 149-152.
- REVELL, Louise, *Roman imperialism and local identities*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.
- *RUDMIN, Floyd W., «Critical history of the acculturation psychology of assimilation, separation, integration, and marginalization», *Review of General Psychology*, 7 (2003), p. 3-37.
- *—, «Field notes from the quest for the first use of "acculturation"», *Cross-Cultural Psychology Bulletin*, 37.4 (2003), p. 24-31.
- *SIMONS, Sarah, «Social assimilation», *American Journal of Sociology*, 6 (1901), p. 234-248, 386-404, 539-556, 753-779, 790-822.
- THÉBERT, Yvon, «Royaumes numides et hellénisme», *Afrique et histoire*, 3 (2005), p. 29-37 (rééd. complétée d'un article écrit pour le catalogue de l'exposition *Carthage* au Petit-Palais, 1995).
- , «Romanisation et déromanisation en Afrique. Histoire décolonisée ou histoire inversée?», *Annales E. S. C.*, 33 (1978), p. 64-82.
- VAN DER MEER, Lammert B., *Liber linteus zagrabiensis. The linen book of Zagreb. A comment on the longest etruscan text*, Leuven, Peeters, 2007 (Monography on Antiquity 4).

Crédits iconographiques

Fig. 1 et 2:
Conception et dessin P. André.

Fig. 3:
Restitution P. André.